

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

POUVEZ VOUS AIDER MON PAPA ?

Par Laforzadibase Postée le 16/05/2023 22:54

Bonjour, J'ai 33 ans, et j'ai une fille de 12 ans. Mon papa est alcoolique, retraité, 60 ans. Il a travaillé toute sa vie. Il a passé au moins la moitié de sa vie à se détruire avec l'alcool, pourquoi ? Il avait notre maman, mon frère et moi. Depuis 2019 son état de santé se dégrade encore plus. Cela fait un moment qui se pleine d'une douleur à la poitrine, d'une grosseur, demain j'ai prié rdv au médecin à 10h mais même cela il refuse d'y aller, c'est comme si il avait décidé de se laisser mourir. Il y a 10 ans il avait fait une cure à Cahors, il n'a pas touché à l'alcool pendant 6 mois, j'avais l'impression de retrouver mon père quand j'étais enfant. J'aurais su qu'il replongerai j'aurais profité de ces courts moments de bonheur encore plus. J'ai tellement peur, et je me sens tellement impuissante. Il y a pas si longtemps il avait lancé un SOS il voulait en finir avec la vie. J'avais téléphoné aux pompiers et samu et je leur avait parlé, le soir il sortait de l'hôpital vous trouver cela normal ? Pourquoi concernant nous proches on ne peut pas obliger un parent, un proche à se soigner. Je ne sais plus quoi faire aider moi s'il vous plaît. En attente de votre réponse merci.

Mise en ligne le 23/05/2023

Bonjour,

Nous sommes sensibles à la situation de votre père et à votre sentiment de détresse et d'impuissance. Nous comprenons bien qu'il soit difficile d'admettre que l'on ne puisse décider pour l'autre tout en étant témoin de son mal-être. Or, il est important de comprendre qu'une addiction ne peut se soigner qu'à condition que la personne le décide.

Contraindre une personne aux soins n'est possible que dans des situations très spécifiques de péril imminent du fait d'un trouble psychiatrique ou d'une grande souffrance psychique.

Une personne qui refuse de se soigner mettra en échec toute tentative d'aide et de rétablissement. C'est pourquoi le sevrage ne s'envisage qu'à condition que la personne concernée en fasse la demande.

Par ailleurs, se rétablir d'une addiction implique une grande volonté avec des projections dans l'avenir porteuses et motivantes pour la personne concernée. Or, lorsqu'une personne n'a ni le souhait, ni l'énergie qu'exigent le sevrage, en effet le sentiment qui domine est l'impuissance.

Votre père connaît une dépendance à l'alcool depuis de nombreuses années. Cette dépendance est peut-être le moyen qu'il a trouvé pour mettre à distance des difficultés d'ordre psychologique, émotionnel ou affectif très ancrées.

Aujourd'hui son état de santé se dégrade et il refuse malgré des douleurs physiques de consulter. L'idée serait de tenter de le rassurer sans attendre de lui un changement qui doit lui sembler peut-être insurmontable. Tenter de dialoguer avec lui pour comprendre son fonctionnement et ses inquiétudes.

Il est important qu'il se sente soutenu, sans jugement. Le fait d'être à son écoute, en empathie est déjà une aide très importante et non négligeable. Nous comprenons que sa situation vous inquiète et que vous aimeriez sans doute faire plus encore. En maintenant cette posture compréhensive et bienveillante vous pouvez être assurée qu'il s'agit d'un soutien de qualité.

Par ailleurs, cette situation étant douloureuse et nous le comprenons bien, il serait intéressant que vous puissiez trouver un espace d'échange adapté. Sachez que vous pouvez évoquer ce qui vous préoccupe avec des professionnels en addictologie.

Il existe des consultations destinées aux proches de personne dépendante dans des Centres de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des entretiens sont possibles pour évoquer la situation et bénéficier de conseils et soutien adaptés à votre réalité. Les consultations y sont confidentielles et gratuites. Médecin addictologue, psychologue, infirmier sont en mesure de vous aider dans cette situation en vous apportant des pistes de réflexion.

Vous trouverez en bas de page, les coordonnées d'un CSAPA dans votre ville.

Nous vous transmettons également un lien vers des rubriques de notre site internet de conseils à l'entourage.

Enfin, vous trouverez également des liens vers nos rubriques "le forum des discussions" et "témoignages". Il s'agit de supports permettant d'échanger avec des personnes connaissant une situation semblable à la vôtre. Ces interactions peuvent être de réels soutiens pour vous permettre de traverser au mieux les difficultés auxquelles vous êtes confrontée en votre qualité de proche.

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation, n'hésitez pas à contacter nos écoutants par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 20h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

**27 avenue Aristide Briand
70000 VESOUL**

Tél : 03 84 76 75 75

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

Accueil du public : Lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h (sauf le 2è mardi du mois fermé de 14h à 16h), le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous de préférence le mercredi après-midi mais d'autres horaires sont possibles.

Substitution : Unité Méthadone, le lundi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30, le mardi de 8h30 à 12h15 et de 16h à 18h30, le mercredi de 8h30 à 12h15, le jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- L'alcool et vos proches
- Témoignages Alcool info service
- Forums Alcool info service - Jeunes